# Diagnostic d'exploitation préalable aux engagements MAEC 2023

Si un diagnostic de moins de deux ans, a été préalablement réalisé dans le cadre d'un autre dispositif (audits triple performance, transition environnementale, bas carbone, des diagnostics agro-écologique des GIEE ou des collectifs 30 0000, etc.), ces éléments peuvent être repris pour le diagnostic MAEC.

# • Identification de l'exploitation agricole

Nom de l'exploitation :
Si GAEC précisez nombre d'associés :
PACAGE:
Pour garantir vos droits à la vie privée, nous vous demandons de bien vouloir donner votre consentement explicite sur l'utilisation des données par les opérateurs des MAEC afin d'étudier votre éligibilité au dispositif MAEC, d'élaborer le diagnostic d'exploitation et à suivre les parcelles engagées. Ces données seront conservées pendant les 5 années de contractualisation et seront ensuite détruites.
<ul> <li>Je déclare avoir pris connaissance des informations en ci-dessus et avoir obtenu les réponses à mes questions : OUI NON</li> <li>J'accepte que mes coordonnées soient enregistrées et exploitées par la structure opératrice dans le cadre précité : OUI NON</li> </ul>
Fait àlelele
Caractéristique de l'exploitation :
O <u>Les productions de l'exploitation</u> :
Production principale :
Productions secondaires :
Description des ateliers animaux (précision du nombre d'UGB par atelier) :
Chargement moyen annuel sur l'exploitation : UGB / ha
Précisions sur le mode de calcul :

#### O Les surfaces exploitées (selon PAC 2022) :

Nombre d'îlots	PAC:		
SAU: ł	ha		
Prairies perman	nentes (PP) :	ha	
Terres arables (	TA) : h	na	
Prairies tempor	aires (PT) :	ha	
% de surface en	n herbe (PP+PT) / SAU -	- <mark>optionnel</mark> :	
Autres surfaces	fourragères (légumine	euses fourragères, maïs ensilage) - <mark>optionnel</mark> : l	ha
Des modificatio OUI si oui, lesquelle	ons sont-elles prévues s NON ss ?	sur l'année 2023 ?	
0	Les engagements ag	gro-environnementaux 2014-2022 (optionnel) :	

L'exploitation était-elle déjà engagée dans des dispositifs agro-environnementaux ?

OUI (compléter le tableau ci-dessous) NON

	Codes des mesures	Surface engagée	Période d'engagement
MAEC N2000 localisées			
MAEC eau localisées			
SHP			
SPE			
SGC			
Autres (préciser)			

• <u>Description de la situation de l'exploitation par rapport aux enjeux</u> environnementaux du territoire :

Situation des parcelles au regard des enjeux (Natura 2000, ZNIEFF type 1, milieux humides, captage...) - à présenter sous forme de cartographie. <u>Le parcellaire de l'exploitation en format SIG peut être demandée à la DRAAF de BFC pour établir ce diagnostic.</u>

# • Synthèse des engagements proposés pour 2023

Mesures	Codes mesure	Montants unitaires annuel des mesures (/ha ou ml)	
TOTAL			

Le diagnostic co-signé par l'exploitant et l'animateur est à transmettre à votre DDT au plus tard le 15 septembre de la 1ère année d'engagement

Compléter les annexes selon les mesures proposées à l'exploitant.

#### Liste des annexes

Annexe 1 : Mesures localisées

Annexe 2 : Mesures Climat – Bien-être animal – autonomie fourragère – élevage d'herbivores

Annexe 3: Mesure SHP

Annexe 4 : Autres mesures systèmes – enjeux eau et sol

Annexe 5 : RGPD à remplir et retourner à la DRAAF

# Annexe 1 : Mesures localisées

#### Nom du PAEC:

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non- Priorité 2 : XXXXX : oui / non- Priorité 3 : XXXXX : oui / non

- XXXX

# • Identification des parcelles et mesures possibles

Parcelle / ou	Surface	Enjeux de la parcelle <sup>1</sup>	Conduite actuelle de la	MAEC possibles
groupe de parcelles			parcelle	

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Situation des parcelles au regard des enjeux du site, particularités (exemples : reprise des enjeux figurant dans le PAEC, cartographie des habitats, secteurs de présence d'espèces, zones humides, diagnostics de terrain...)

# Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges

#### A adapter selon les mesures

Nom mesure	Identification Parcelle	Nom du critère	Valeur du critère à atteindre	Valeur pour la/les parcelle.s	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle)

Dans le cas de la mesure entretien des IAE, identification des IAE pertinentes à engager selon le diagnostic écologique et paysager (de façon cartographique)

### • Résultats attendus

Préciser, par mesure proposée, les objectifs de la mesure sur :

- le territoire

- l'exploitation

Fait à	le

Nom de l'exploitant : Nom de l'opérateur : Signature : signature :

# Annexe 2 : Mesures Climat – Bien-être animal – autonomie fourragère – élevage d'herbivores

Nom	du	<b>PAEC</b>	:
-----	----	-------------	---

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non- Priorité 2 : XXXXX : oui / non

- Priorité 3 : XXXXX : oui / non

- XXXX

### • Eléments complémentaire pour la mesure

Surfaces éligibles : terres arables et prairies permanentes	
Surfaces minimales à engager : 90% des surfaces éligibles, soit	ha

Calcul de la surface fourragère, surfaces prises en compte :	
En attente des précisions nationales	
Lif attente des precisions nationales	

Maïs ensilage (MIE).....ha

Calcul de la SFP: ha

Rappel chargement: ......UGB

Calcul UGB/Surface Fourragère: ......

Respect annuel du taux de chargement maximal de 1,2 UGB/ha de surface fourragère OUI NON

Respect annuel du taux de surface en herbe dans la SAU de 40 % minimum OUI NON

Niveau envisageable: Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

# • <u>Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges</u>

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle ou troupeau)
Taux de chargement (UGB/ha surface fourragère)		
% surface en herbe dans la SAU		
% surface de maïs ensilage dans la SFP		
Consommation de concentrés (kg/UGB)		
Part de prairies permanentes (% SAU pour niveau 2 et 3)		
Quantité de fertilisants azotés minéraux apportés sur les prairies (PPH et PTR)		
Produits phytosanitaire sur les PP		
Produits phytosanitaire sur les PT		

# • IFT du cahier des charges à atteindre

Reprendre les IFT pour le territoire

# • Résultats attendus :

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Fait à	le
Nom de l'exploitant :	Nom de l'opérateur :
Signature :	signature :

### **Annexe 3: Mesure SHP**

#### Nom du PAEC:

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non- Priorité 2 : XXXXX : oui / non- Priorité 3 : XXXXX : oui / non

- XXXX

## • Eléments complémentaire pour la mesure

Surfaces éligibles : codes culture de la catégorie prairies ou pâturages permanents Surfaces minimales à engager : 90% des surfaces éligibles, soit ...... ha

Respect annuel du taux de surface en herbe dans la SAU de 70% minimum OUI NON

# • <u>Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges</u>

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir (conduite de la parcelle ou troupeau)
taux de chargement minimal moyen annuel	X UGB/ha	
taux de chargement maximal moyen annuel	Y UGB/ha	
Limiter la fertilisation azotée à	30 UN / ha /an sur l'ensemble des surfaces engagées (hors apports par pâturage).	
Respect des indicateurs sur les	Liste des plantes	
surfaces cibles (choisir les indicateurs pertinents selon le	plage de prélèvement du tapis	

type de surface)	herbacé	
	absence de dégradation du tapis herbacé	
	accessibilité du milieu et valorisation	
Fertilisation azotée minérale	Interdiction sur les surfaces cibles	
Produit phytosanitaires	Absence sur toutes les surfaces engagées	

Engager au moins ........ ha de surfaces cibles (30% de la surface en herbe)

Identification des parcelles cibles	Surface

# • Résultats attendus :

Préciser les objectifs de la mesure sur :

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Fait à	le	
Nom de l'exploitant : Signature :		opérateur : ignature :

# Annexe 4: Mesures systèmes – enjeux eau et sol

٨	I	m	Ч		D	٩E	$\sim$
ı١	ıU		u	u	r,	٦L	L

Rappel des mesures possible sur le PAEC (préciser les cumuls avec les systèmes, si ouvertes sur le territoire) :

Situation de l'exploitation par rapport aux critères de priorisation du PAEC

- Priorité 1 : XXXXX : oui / non- Priorité 2 : XXXXX : oui / non- Priorité 3 : XXXXX : oui / non

- XXXX

### • Eléments complémentaire pour la mesure

Surfaces éligibles : Terres arables

Surfaces minimales à engager : 90% des surfaces éligibles, soit ...... ha

Surface en cultures BNI ou légumineuses :

Selon les mesures, respect du nombre maximal d'UGB herbivores de ..... UGB (mesures eau réduction des pesticides, réduction des herbicides, couverture-herbicide, couverture-pesticide)

OUI NON

# • <u>Critères pour respecter la mesure / les points spécifiques du cahier des charges</u>

NЛ	$\sim$ c.	Ira	vis		•
vi	->1		VIN	-	
				$\sim$	•

Niveau envisageable : Niveau 1 Niveau 2 Niveau 3

Indicateur	Valeur du critère à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir

#### Eléments et surfaces non productifs de la BCAE8 de la conditionnalité

#### 1 Etat des lieux

Elément	Valeur sur l'exploitation	Valeur à atteindre	Préconisations pour atteindre l'objectif ou le maintenir
Couverts favorables aux pollinisateurs	%	%	
Haies	%	%	

Identification des éléments et surfaces non productifs de l'exploitation (carte)

# 2 Identification des localisations pertinentes des éléments et surfaces non production (Carte)

Identifier sur la carte les zones où localiser ces éléments de façon pertinente, à savoir :

- les zones pertinentes en termes de limitation des transferts de pesticides et de matières fertilisantes vers les cours d'eau et les eaux souterraines
- les zones pertinentes en termes d'intérêt pour la biodiversité (continuité de la trame verte, etc.).

### • IFT du cahier des charges à atteindre

Reprendre les IFT pour le territoire pour les mesures concernées

### Résultats attendus :

Drácisar	les chiect	ifc de la	mesure sur
Preciser	ies omeci	ווא טפומ	mesure sur

- le territoire
- l'exploitation (intégration des éléments économiques pour l'exploitation)

Fait à	le
Nom de l'exploitant :	Nom de l'opérateur :
Signature :	signature :